



Bilan Contrat Territorial Chavanon

Bilan Phase 5 (2019)

F.D.A.A.P.P.M.A.23



AXE A : BIODIVERSITE AQUATIQUE

Contrat territorial Chavanon -FDAPPMA 23

Année N +4 (2019)

1) Introduction :

Le bassin versant du Chavanon est marqué par le lien étroit existant entre les activités anthropiques et les milieux aquatiques. Il en résulte une vulnérabilité de ces milieux et une dégradation croissante de la ressource en eau, qualitativement et en termes de biodiversité. Ce bassin versant a été identifié comme « prioritaire » pour l'atteinte des objectifs fixés par la Directive-Cadre sur l'Eau (directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000) et il est reconnu comme « contributeur important » à l'eutrophisation de la retenue de Bort-les-Orgues.

C'est pourquoi la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Creuse s'est engagée, aux côtés de 20 autres maîtres d'ouvrages, dans le Contrat Territorial Chavanon, signé en décembre 2014 et animé par le PNR Millevaches en Limousin, dans un Contrat Territorial quinquennal.

Un budget de 3.9 millions d'euros répartis entre Régions, Départements, l'agence de l'eau Adour Garonne et l'association Initiative Biosphère Dordogne a été alloué pour répondre aux exigences de ce territoire.

La Fédération de pêche, maître d'ouvrage de ce programme, porte des actions de restauration dont le bilan de la dernière année d'intervention est présenté ici.

2) Localisation des cours d'eaux pour l'année N + 4 du contrat : (mais aussi pour les 5 années du contrat)

Le programme d'action de l'année N+4 du contrat intervient sur deux cours d'eaux :

- La Méouzette (uniquement sur la commune de Flayat) : Masse d'eau FRFR498A
- Le ruisseau de l'étang de Manoux (de la source jusqu'à la limite départementale) : Masse d'eau FRFRR106A_1

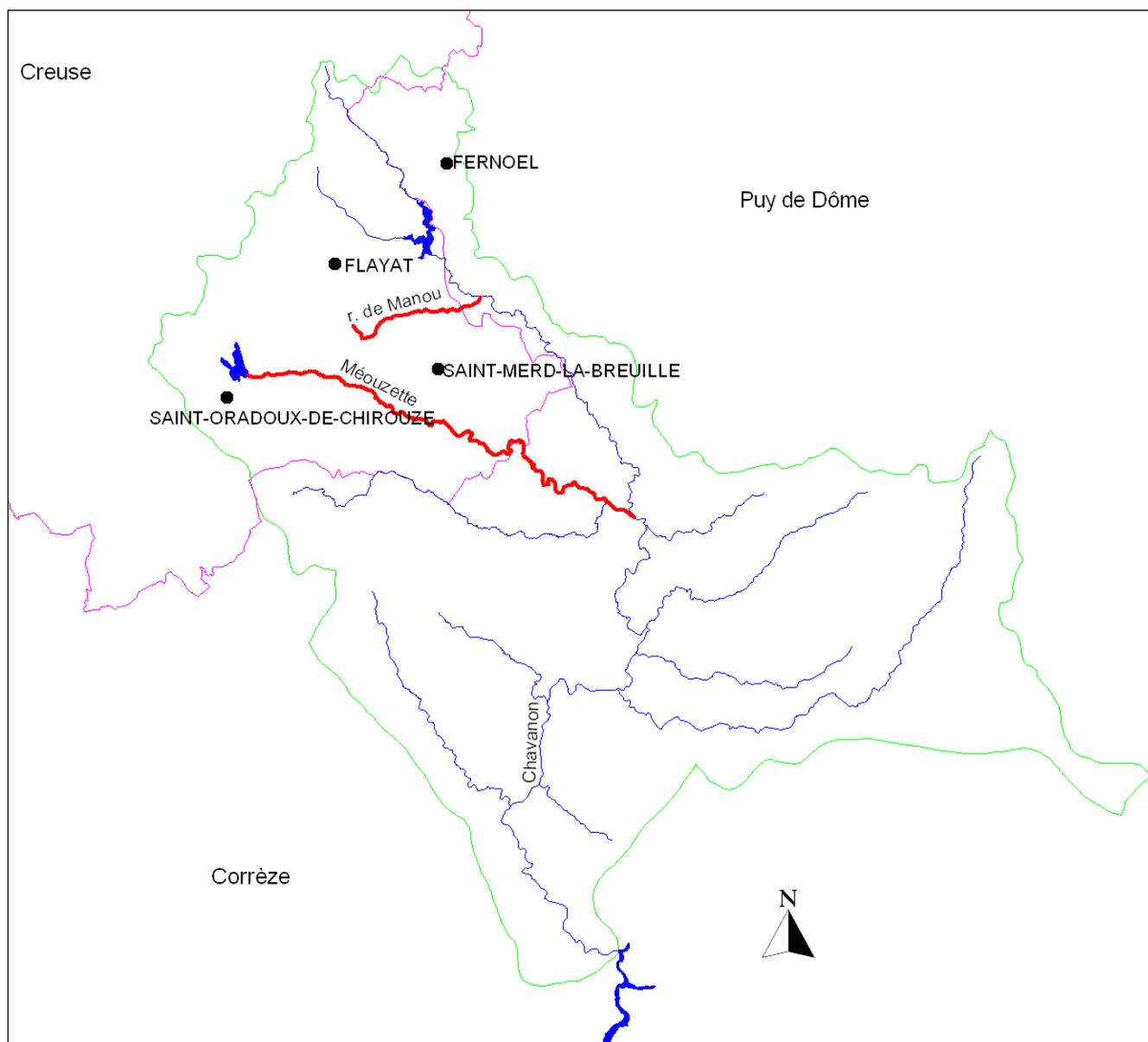
Ces cours d'eau font partis du bassin versant du Chavanon car ils sont affluents en rive droite de la Ramade.

➤ Etat des lieux SDAGE :

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Objectif écologique	Objectif chimique	Objectif global
FRFRR106A_1	r.de l'Etang de Manoux	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR498A	La Méouzette de l'étang de Méouze au confluent du Chavanon	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2027

AXE A : BIODIVERSITE AQUATIQUE

- Localisation générale des cours d'eau pris en charge par la FDAPPMA 23 :



AXE A : BIODIVERSITE AQUATIQUE

3) Programmation N+4 (2019) :

Pour cette dernière année du contrat des opérations de restauration morphologique en milieu agricole avaient été programmées sur la partie aval du ruisseau de Manoux et sur la Méouzette.

Malheureusement, suite à la mise en place du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne aucun aménagement a été réalisé. En effet les conditions de financement de l'AEAG ayant évolué, celle-ci a choisi de ne plus financer l'installation d'abreuvoirs en milieu agricole.

Ne pouvant pas combler le taux de financement de 50 % de l'AEAG, La Fédération de pêche 23, malgré un travail de terrain important, a donc décidé d'annuler les opérations programmées.

4) Bilan financier :

Malgré l'annulation de la programmation 2019, une partie importante d'animation a été nécessaire pour : - finaliser les travaux 2018

- rencontrer les propriétaires et les exploitants en vue des travaux initialement prévu pour la phase 5
- travail administratif : demande de subvention, cadastres...
- réunions de travail :COPII, COTECH, Commissions...
- réalisation de 2 pêches électriques pour le suivi de fin de contrat sur la Méouzette et la Quérade.

Cours d'eau (masse d'eau)	Intitulé de l'action	Unité	Prévisionnel (Quantité)	Coût prévisionnel (TTC)	Coût réel	Montants d'aides prévisionnelles						Autofinancement	
						A.E.A.G.		Région		C.D.23		%	€
La Méouzette (FRFR498A)	Aménagements d'abreuvoirs	nbr	1	2 000,00 €	0,00 €	50	0,00 €	20	0,00 €	10	0,00 €	20	0,00 €
	Pose de clôture	ml	1000	4 000,00 €	0,00 €	50	0,00 €	20	0,00 €	10	0,00 €	20	0,00 €
	travaux ouvrage	nbr	1	3 000,00 €	0,00 €	50	0,00 €	20	0,00 €	10	0,00 €	20	0,00 €
Ruisseau de Manoux (FRFR106A_1)	Aménagements d'abreuvoirs	nbr	2	4 000,00 €	0,00 €	50	0,00 €	20	0,00 €	10	0,00 €	20	0,00 €
	Pose de clôture	ml	1000	4 000,00 €	0,00 €	50	0,00 €	20	0,00 €	10	0,00 €	20	0,00 €
Animation		jrs	30	7 500,00 €	9 000,00 €	50	4 500,00 €	20	1 800,00 €	0	0,00 €	30	2 700,00 €
Total				24 500,00 €	9 000,00 €	50	4 500,00 €	20	1 800,00 €	0	0,00 €	30	2 700,00 €

5) Répartition de l'autofinancement :

FNPF	60%	1620.00 €
FDAAPPMA 23	40 %	1080.00 €
TOTAL	100 %	2 700.00 €

AXE A : BIODIVERSITE AQUATIQUE

Date : Le 25/05/2019

Lieu : Guéret

Projet : Contrat territorial Chavanon Phase 5

Cachet FDAAPPMA 23 :

Nom : Laurent

Nom : Perrier

Prénom : Jacques

Prénom : Christian

Qualité : Trésorier

Qualité : Président

Signature :

Signature :

Signature précédée de la Mention

« Certifié sincère et véritable »